

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

COMMUNE DE NGAOUI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

NGAOUI COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES : DE NGAOUI
AVIS DE CONSULTATION N° 00024 /AC/CNG/SIGAMP/CIPM/2025
DU 21 OCT 2025

POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ACQUISITION ET FIXATION DE 30 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA VILLE DE NGAOUI AINSI QUE LES VILLAGES ENVIRONNANTS (BAFOUCK, ALHAMDOU, DIEL, GARGA PELLA ET DJABORI, DANS LA COMMUNE DE NGAOUI, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA.

Monsieur/Madame,

Demande de Cotations (DC)

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale, l'accord de crédit IDA N°72130 - CM afin de financer le coût du **PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)** et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de Cotations est publiée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet la réalisation des travaux d'acquisition et fixation de 30 lampadaires solaires dans la ville de Ngaoui ainsi que les villages environnants (Bafouck, Alhamdou, Diel, Garga Pella et Djabori, dans la commune de Ngaoui, département du Mbéré, région de l'Adamaoua.

2. Le Maire de la Commune de Ngaoui invite maintenant les Entrepreneurs à soumettre leurs Cotations pour les Travaux décrits dans l'Annexe 1 : Exigences du Maître d'Ouvrage, jointes à la présente Demande de Cotation.

Acquisition du dossier de consultation

3. La présente demande de cotation Le dossier de Consultation peut être retiré à la Commune de NGAOUI, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 30 000 (Trente mille) francs CFA à la Recette Municipale de NGAOUI au titre des frais de dossier.

Délai d'exécution

4. Le délai d'exécution pour l'exécution des travaux, objet de la présente demande de cotation est fixée à quatre-vingt-dix (90) jours courant à partir de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux par le chef service des marchés.

Fraude et Corruption

5. La Banque exige le respect des Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption et de ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, telles qu'énoncées dans le Cadre des sanctions du Groupe de la Banque mondiale, tel qu'il est établi à l'Annexe A des Conditions Contractuelles.

6. Dans le cadre de cette politique, les Entrepreneurs autorisent et doivent faire en sorte que leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et personnel, permettent à la Banque d'inspecter tous les comptes, dossiers et autres documents relatifs à la Demande de Cotation et à l'exécution du marché (en cas d'attribution), et de les faire vérifier par les vérificateurs nommés par la Banque.

Éligibilité des matériaux, équipements et services

7. Les matériaux, équipements et services qui doivent être fournis en vertu du marché et financés par la Banque peuvent avoir leur origine dans tout pays, sous réserve des dispositions du paragraphe 9. À la demande du Maître d'Ouvrage, l'Entrepreneur peut être tenu de fournir une preuve de l'origine des matériaux, de l'équipement et des services.

Éligibilité des Entreprises

8. Dans le cas où l'Entreprise est un groupement d'entreprises (GE), tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution de l'ensemble du contrat conformément aux termes du marché. Le GE nommera un représentant qui a le pouvoir de mener toutes les affaires pour et au nom de tous les membres du GE pendant le processus de Demande de Cotation et, dans le cas où le GE est attributaire du Marché, lors de l'exécution du contrat.

9. Une Entreprise peut avoir la nationalité de tout pays, sous réserve des restrictions en vertu des paragraphes 8 et 9 ci-après. Un Entreprise est réputé avoir la nationalité d'un pays si l'Entreprise est constituée, incorporé ou enregistré selon les dispositions des lois de ce pays, comme en attestent ses statuts (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas. Ce critère s'applique également à la détermination de la nationalité des sous-traitants proposés pour toute partie du marché, y compris les services connexes.

10. Les entreprises et les personnes physiques peuvent ne pas être éligibles si indiqué au paragraphe 9 ci-dessous et :

- (a) En droit ou en vertu de règlements officiels, le pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays, à condition que la Banque soit convaincue qu'une telle exclusion n'empêche pas une concurrence effective pour la fourniture de biens ou la passation de marchés de travaux ou de services requis ; ou
- (b) Par un acte de conformité à une décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies prise en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit toute importation de biens ou de passation de marchés de travaux ou de services en provenance de ce pays, ou tout paiement à un pays, une personne physique ou une entité dans ce pays.

11. En ce qui concerne les paragraphes 5 et 7, pour l'information des Entreprises, à l'heure actuelle, les entreprises, les biens et les services des pays suivants sont exclus de ce processus de passation de marchés :

- (a) En vertu des paragraphes 5 et 8(a): « aucun ».
- (b) En vertu des paragraphes 5 et 8 (b) : « aucun ».

12. Une Entreprise qui a été sanctionné par la Banque, conformément aux Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption, conformément à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, tel qu'énoncé dans le Cadre des sanctions du Groupe de la Banque mondiale tel que décrit dans l'annexe aux conditions contractuelles (Annexe A)arlinéa 2.2 d., ne sera pas admissible à soumettre une Cotation ou à être attributaire d'un marché ou bénéficier d'un marché financé par la Banque, financièrement ou autrement, pendant une période telle que la Banque aura déterminée. Une liste des entreprises et des personnes physiques exclues est disponible sur le site externe Web de la Banque : <http://www.worldbank.org/debarr>.

13. Une Entreprise qui est une entreprise ou une institution publique dans le pays du Maître d'Ouvrage (MO) peut être admissible à participer à la mise en concurrence et se voir attribuer un marché à condition qu'elle puisse établir, d'une manière acceptable pour la Banque, qu'elle :

- (a) Est légalement et financièrement autonomes ;
- (b) Fonctionne en vertu du droit commercial ; et
- (c) N'est pas sous la supervision du Maître d'Ouvrage (MO).

14. Une Entreprise ne doit pas avoir de conflit d'intérêts. Toute Entreprise en situation de conflit d'intérêts sera disqualifiée. Une Entreprise peut être considérée comme en conflit d'intérêts aux fins du présent processus de Demande de Cotation, si l'Entreprise :

- (a) Contrôle directement ou indirectement, est contrôlée ou est sous contrôle commun avec une autre Entreprise qui a soumis une cotation ;
- (b) Reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte d'une autre Entreprise qui a soumis une cotation ;
- (c) A le même représentant légal qu'une autre Entreprise qui a soumis une Cotation ;
- (d) a une relation avec une autre Entreprise qui a soumis une Cotation, directement ou par l'entremise de tiers communs, qui la mette en mesure d'influencer la Cotation d'une autre Entreprise ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage (MO) concernant le processus de Demande de Cotation ;
- (e) Ou l'un de ses affiliés a participé en tant que consultant à la préparation de la conception ou des spécifications techniques des ouvrages qui font l'objet du processus de Demande de Cotation ;
- (f) Ou l'un de ses affiliés a été recruté (ou est proposé d'être recruté) par le Maître d'Ouvrage (MO) ou l'Emprunteur pour la mise en œuvre du marché ;
- (g) Fournirait des biens, des travaux ou des services autres que des services de consultant résultant ou directement liés à des services de consultant pour la préparation ou la mise en œuvre du projet spécifié dans la cette Demande de Cotation, qu'elle fournissait elle-même ou par toute société affiliée qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée ou est sous contrôle commun avec cette entreprise ; ou
- (h) à une relation d'affaires ou familiale étroite avec un personnel cadre de l'Emprunteur (ou de l'organisme de mise en œuvre du projet, ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt) qui : (i) participe directement ou indirectement à la préparation de la Demande de Cotation ou de spécifications et/ou à l'évaluation des Cotations, du marché en question; ou (ii) participerait à la mise en œuvre ou à la supervision de ce marché à moins que le conflit découlant de cette relation n'ait été résolu d'une manière acceptable pour la Banque tout au long du processus de Demande de Cotation et d'exécution du marché.

Garantie d'Offres et de bonne exécution

15. L'Entreprise retenue doit fournir une garantie de Bonne Exécution conformément aux conditions du marché.
16. NB : La caution de soumission n'est pas requise dans le cadre de cette Demande de Cotations.

Validité des Cotations

17. Les Cotations seront valides jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après l'ouverture des plis.

Prix proposé

18. L'Entreprise devra indiquer le prix total dans le formulaire intitulé « Cotation de l'Entreprise »
19. *L'Entreprise doit également fournir les prix unitaires de tous les éléments des Travaux décrits dans le Détail Quantitatif et Estimatif joint. Les articles pour lesquels aucun prix unitaire n'est fourni, ne feront pas l'objet de paiement à l'Entreprise par le Maître d'Ouvrage (MO) lorsqu'ils seront exécutés et seront considérés couverts par les prix unitaires pour d'autres articles et prix du Détail Quantitatif et Estimatif.*
20. *Les prix comprendront tous les droits, taxes et autres prélèvements payables par l'Entreprise en vertu du Marché, à compter de la date 7 (sept) jours précédent la date limite de soumission des cotations.*
21. Un Entreprise qui prévoit d'engager des dépenses dans d'autres monnaies pour les intrants nécessaires à l'exécution des travaux provenant de l'extérieur du pays du Maître d'Ouvrage (MO) et qui souhaite être payé en conséquence, doit indiquer une monnaie étrangère de son choix en plus de la monnaie locale en : franc CFA BEAC XAF
22. La/es monnaie/s de la Cotation et la/es monnaie/s de paiement devra/ont être la/es même/s.

Proposition technique

23. L'Entreprise doit fournir une proposition technique comprenant la description des méthodes de travail, du matériel, du personnel, du calendrier et toute autre information pertinente, suffisamment en détail pour démontrer l'adéquation de sa proposition pour répondre aux exigences des travaux et délai de réalisation.

(a) Autre : Le Prestataire produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : (i) Registre de Commerce; (ii) Attestation de Conformité Fiscale; (iii) Plan de localisation ; (iv) Attestation de non faillite; (v) Attestation de non exclusion des marchés publics; (vi) Attestation pour soumission délivrée par la CNPS (vii) Attestation d'immatriculation et (viii) Attestation de domiciliation bancaire, (xi) Attestation de catégorisation ou un récépissé de dépôt de la demande de catégorisation; (x) attestation de dépôt de cautionnement à la caisse de dépôt et de consignation.

N.B : Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente, ne constituent pas un critère éliminatoire, mais seront déterminantes pour l'attribution du contrat.

Clarifications

24. Toute demande de clarification concernant la présente Demande de Cotation (DC) peut être adressée par écrit à :

Attention de : Maire de la Commune de Ngaoui

Rue : /

Ville : Ngaoui

Code postal : BP 182 Meiganga

Pays : Cameroun

Numéro de téléphone : +237 698151443/678939446 / 699781557 /671666768

Adresse électronique : mmoust2011@gmail.com

Le délai de réception des demandes d'éclaircissements, exprimé en nombre de jours avant la date limite de dépôt des offres est de **sept (07)** jours. Le Maître d'Ouvrage (MO) fera copie de sa réponse à toutes les Entreprises, y compris une description de la demande de clarification, mais sans en identifier la source.

Soumission des Cotations

25. Les cotations seront déposées en **sept (07)** exemplaires (dont un (01) original et six (06) copies plus la copie numérique)

26. L'heure et la date limites pour la soumission des Cotations est le **16 NOV 2025** à 13heures

27. L'adresse pour la soumission des Cotations est la suivante :

Attention de : Maire de la Commune de Ngaoui

Rue : /

Ville : Ngaoui

Code postal : BP 182 Meiganga

Pays : Cameroun

Numéro de téléphone : +237 698151443/678939446 / 699781557 /671666768

Adresse électronique : mmoust2011@gmail.com

Ouverture des Cotations

28. L'ouverture des cotations aura lieu dans la salle des délibérations de la Commune de Ngaoui, le 16 NOV 2025 à 14 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants, par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune de Ngaoui.

Évaluation des Cotations

29. Les Cotations seront évaluées afin de s'assurer de la conformité de la proposition technique.

- ✓ Vérification que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ;
- ✓ Vérification que le Bordereau de Prix Unitaire et Devis Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé ;
- ✓ Évaluation de la qualification technique de chaque offre recevable suivant la grille d'évaluation des offres

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

Pièces n°	Désignation	NOTATION BINAIRE
1	Présentation de l'Offre	
	Respect de l'ordre prescrit dans la DC et Intercalaires	Oui/Non
	Lisibilité et Pagination	Oui/Non
2	Références dans les réalisations similaires	
	Liste des références pour les 07 dernières années en cours (dates)	Oui/Non
	Justifié d'au moins 02 références d'ouvrages similaires réalisés (justifiés par la 1ère et dernière page du contrat + PV de réception ou attestation de bonne fin)	Oui/Non
3	Qualité du personnel	
	Conducteur des travaux	
	Diplôme (ingénieur de génie industriel ou de génie électrique justifiant d'une formation dans les énergies renouvelables Bac+3) daté et signé	Oui/Non
	Curriculum Vitae du Chef de Projet, daté et signé	Oui/Non
	Ancienneté \geq 3 ans d'expérience dans le domaine similaire	Oui/Non
	Chef Chantier	
	Diplôme (Technicien de génie industriel ou de génie électrique ou justifiant d'une formation dans les énergies renouvelables Bac+2) daté et signé	Oui/Non
	Curriculum Vitae du Conducteur des travaux, daté et signé	Oui/Non
	Ancienneté \geq 2 ans d'expérience dans le domaine similaire	Oui/Non
4	Matériel de Chantier	
	Liste de matériels de petits matériels cohérents avec les tâches (produire photocopie des factures d'achat ou facture de location)	Oui/Non
5	Méthodologie d'exécution des travaux	
	Note technique détaillée concernant l'organisation des travaux	Oui/Non
	Description des règles de protection socio-environnementale (protection de l'environnement, sécurité, santé et hygiène des personnels du chantier)	Oui/Non
	Planning détaillé d'exécution des travaux avec délais \leq quatre vingt dix (90) jours	Oui/Non
6	Cahier des clauses techniques particulières, paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
7	Cahier des clauses environnementales et sociales, paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
8	Cahier des Clauses administratives particulières paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
	Total des oui /17

NB : Seules les offres ayant totalisées 14 oui sur 17 seront admises pour la suite de la procédure.

- ✓ Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- ✓ Élaboration d'un tableau récapitulatif des Cotations sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant.

Aux fins de l'évaluation et de la comparaison, la/es monnaie/s des cotations doit/vent être convertie/s en une même monnaie. La monnaie qui doit être utilisée aux fins de comparaison pour convertir les prix proposés, exprimés dans diverses monnaies en la monnaie de comparaison au taux de change à la vente sera la suivante : franc CFA (XAF). La source du taux de change est la suivante : *la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)*. La date du taux de change est : *vingt-huit (28) jours avant la date de remise des offres*. (*NB : Si la monnaie de référence n'est pas cotée à cette date, le taux de change sera celui du dernier jour précédent coté.*).

30. Pour les Cotations techniquement conformes, les prix totaux évalués, à l'exclusion des sommes provisionnelles et toute provision pour les imprévus, mais y compris les travaux en régie lorsque leurs prix sont établis de manière compétitive, seront ensuite comparés pour déterminer le prix/s évalué le plus bas.

Attribution du marché

31. Le Marché sera attribué à l'Entreprise qui satisfait aux exigences d'admissibilité conformément à la DC, qui offre le/s prix évalué le plus bas, qui offre une cotation techniquement conforme et qui garantit l'achèvement des travaux à la date spécifiée.

32. Le Maître d'Ouvrage (MO) invitera par les moyens les plus rapides les Entreprise/s retenue/s pour discussion si nécessaire en vue de finaliser le marché ou pour la signature du marché.

33. Le Maître d'Ouvrage (MO) informera par les moyens les plus rapides les autres Entreprises de sa décision d'attribution de marché. Une Entreprise non retenue peut demander des clarifications sur les motifs pour lesquels sa Cotation n'a pas été retenue. Le Maître d'Ouvrage (MO) répondra à une telle demande dans le meilleur délai possible.

34. Le Maître d'Ouvrage (MO) publiera un avis d'attribution de marché sur son site Web en libre accès, s'il est disponible, ou dans un journal de circulation nationale ou sur UNDB en ligne, dans les 15 jours suivant l'attribution du marché. Les renseignements indiqués comprendront le nom de l'Entreprise retenue, le prix contractuel, la durée du

marché, le résumé de sa portée et les noms des autres Entreprises candidates et leurs prix proposés et évalués.

Ngaoui, le 21 oct 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE NGAOUI,

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Spécifications (Exigences du Maître d'Ouvrage)
- Annexe 2 : Formulaire de Cotation
- Annexe 3 : Formulaires de Marché

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP/MBERE
- ✓ ARMP pour insertion au JDM
- ✓ MO/CNG.
- ✓ Affichage
- ✓ Chronos/Archives.



Habouaramanou Labi

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

COMMUNE DE NGAOUI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

NGAOUI COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL PROCUREMENT COMMITTEE

Tender No. ~~000024~~ /DC/SG/CNG/SIGAMP/CIPMI/2025 OF

21 OCT 2025

FOR THE PROCUREMENT AND INSTALLATION OF 30 SOLAR STREET LIGHTS IN THE CITY OF NGAOUI AND THE SURROUNDING VILLAGES (BAFOUCK, ALHAMDOU, DIEL, GARGA PELLA, AND DJABORI), IN THE COUNCIL OF NGAOUI, MBERE DIVISION, ADAMAOUA REGION.

Dear Sir/Madam,

Request for Quotation (RFQ)

The Government of the Republic of Cameroon has obtained IDA Credit Agreement No. 72130 - CM from the World Bank to finance the cost of the LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT COMMUNITIES PROJECT (PROLOG) and has intends to use a portion of the amount of this credit to make authorized payments under the Contract for which this Request for Quotations is published.

The execution of this project includes the procurement and installation of 30 solar streetlights in the town of Ngaoui and the surrounding villages (Bafouck, Alhamdou, Diel, Garga Pella, and Djabori), in the Council of Ngaoui, Mbéré Division, Adamaoua Region for ninety (90) days.

The Mayor of the Council of Ngaoui now invites Contractors to submit their Quotations for the Works described in Annex 1: Project Owner Requirements, attached to this RFQ.

Fraud and Corruption

The Bank requires compliance with the Bank's Anti-Corruption Guidelines and its applicable sanctions policies and procedures, as set forth in the World Bank Group Sanctions Framework, as set forth in Annex A to this RFQ. Contract Conditions.

Under this policy, Contractors authorize and shall cause their agents (registered or unregistered), subcontractors, service providers, suppliers, and personnel to permit the Bank to inspect all accounts, records, and other documents relating to the Request for Quotation and the performance of the contract (if awarded), and to have them audited by auditors appointed by the Bank.

Eligibility of Materials, Equipment, and Services

The materials, equipment, and services to be supplied under the contract and financed by the Bank may originate in any country, subject to the provisions of paragraph 9. At the Employer's request, the Contractor may be required to provide evidence of the origin of the materials, equipment, and services.

Acquisition of The Consultation File

The File can be gotten since publication of the present Opinion, on presentation of a receipt of remittance of a non-repayable sum of thirty thousand francs (30 000) CFA francs, payable to the Municipal council treasury of NGAOUI, during the workdays.

Eligibility of Contractors

If the Company is a Joint Venture (JV), all members are jointly and severally liable for the performance of the entire contract in accordance with the terms of the contract. The JV will appoint a representative who has the authority to conduct all business for and on behalf of all members of the JV during the Request for Quotation process and, if the JV is awarded the Contract, during the performance of the contract.

A Company may have the nationality of any country, subject to the restrictions set out in paragraphs 8 and 9 below. A Company is deemed to have the nationality of a country if the Company is constituted, incorporated, or registered under the laws of that country, as evidenced by its articles of association (or equivalent documents of incorporation or association) and registration documents, as applicable. This criterion also applies to determining the nationality of subcontractors proposed for any part of the contract, including related services. Firms and individuals may not be eligible if indicated in paragraph 9 below and:

By law or official regulations, the Borrower's country prohibits trade with that country, provided the Bank is satisfied that such exclusion does not prevent effective competition for the supply of goods or the procurement of works or services required; or

By an act of compliance with a decision of the United Nations Security Council taken under Chapter VII of the Charter of the United Nations, the Borrower's country prohibits any importation of goods or the procurement of works or services from that country, or any payment to any country, individual, or entity in that country.

With respect to paragraphs 5 and 7, for the information of Firms, at this time, firms, goods, and services from the following countries are excluded from this procurement process:

Under paragraphs 5 and 8(a): "none."

Under paragraphs 5 and 8(b): "none."

A Firm that has been sanctioned by the Bank, in accordance with the Bank's Anti-Corruption Guidelines, in accordance with its applicable sanctions policies and procedures, as set forth in the World Bank Group Sanctions Framework as described in the Schedule to the Conditions of Contract (Annex A) paragraph 2.2 d., will not be eligible to submit a Quotation or to be awarded a contract or benefit from a contract financed by the Bank, financially or otherwise, for a period as determined by the Bank. A list of debarred firms and individuals is available on the Bank's external website: <http://www.worldbank.org/debarr>.

A Firm that is a public enterprise or institution in the Employer's (EM) country may be eligible to participate in the competitive process and be awarded a contract provided that it can establish, in a manner acceptable to the Bank, that it:

Is legally and financially autonomous;
Operates under commercial law; and
Is not under the supervision of the Employer.

A Firm must not have a conflict of interest. Any Firm with a conflict of interest will be disqualified. A Firm may be considered to have a conflict of interest for the purposes of this Request for Quotation process if the Firm:

Directly or indirectly controls, is controlled, or is under common control with another Firm that has submitted a quotation;

Receives or has received a direct or indirect subsidy from another Firm that has submitted a quotation;

Has the same legal representative as another Firm that has submitted a quotation; has a relationship with another Company that has submitted a Quotation, directly or through common third parties, that puts it in a position to influence the Quotation of another Company or to influence the decisions of the Owner (OO) regarding the Request for Quotation process;

or one of its affiliates has participated as a consultant in the preparation of the design or technical specifications of the works that are the subject of the Request for Quotation process;

or one of its affiliates has been engaged (or is proposed to be engaged) by the Owner (OO) or the Borrower for the implementation of the contract;

would provide goods, works or services other than consulting services resulting from or directly related to consulting services for the preparation or implementation of the project specified in this Request for Quotation, which it provided itself or through any affiliate that directly or indirectly controls, is controlled by or is under common control with that company; or has a close business or family relationship with a managerial staff member

e of the Borrower (or the project implementing organization, or a beneficiary of a portion of the loan) who: (i) participates directly or indirectly in the preparation of the Request for Quotation or specifications and/or the evaluation of Quotations for the relevant contract; or (ii) would participate in the implementation or supervision of this contract unless the conflict arising from this relationship has been resolved in a manner acceptable to the Bank throughout the Request for Quotation and contract execution process.

Bid and Performance Security

The successful bidder must provide a Bid Security and a Performance Security in accordance with the terms of the contract.

Quotation Validity

Quotations will be valid for ninety (90) calendar days after bid opening. Proposed Price The Contractor shall indicate the total price in the form entitled "Company's Quotation."

The Contractor shall also provide unit prices for all items of the Works described in the attached Bill of Quantities and Estimates. Items for which no unit prices are provided shall not be subject to payment to the Contractor by the Employer (Employer) upon execution and shall be considered covered by the unit prices for other items and prices in the Bill of Quantities and Estimates.

Prices shall include all duties, taxes, and other levies payable by the Contractor under the Contract, effective 7 (seven) days prior to the deadline for submission of quotations. A Contractor planning to incur expenditures in other currencies for inputs required for the execution of the work originating outside the Contracting Authority's (CO) country and wishing to be paid accordingly, must indicate a foreign currency of its choice in addition to the local currency in: CFA franc BEAC XAF

The currency (ies) of the Quotation and the currency (ies) of payment must be the same.

Technical Proposal

The Contractor must provide a technical proposal including a description of the work methods, equipment, personnel, schedule, and any other relevant information, in sufficient detail to demonstrate the suitability of its proposal to meet the requirements of the work and completion time.

Other: The Contractor must also provide an administrative file consisting of original documents or copies certified by the issuing authorities and comprising the following valid elements: (i) Trade Register; (ii) Tax Compliance Certificate; (iii) Location Plan; (iv) Certificate of Non-Bankruptcy; (v) Certificate of non-exclusion from public procurement; (vi) Certificate of submission issued by the CNPS; (vii) Certificate of registration; and (viii) Certificate of bank domiciliation; (ix) certificate of categorization or a receipt for filing the categorization request; (x) certificate of security deposit and consignment fund.

Note: Please note that the administrative documents cited above must be less than three (03) months old and must be produced in original form or in copies certified by the competent issuing authority. They do not constitute an eliminatory criterion, but will be decisive for the award of the contract. Clarifications

Any request for clarification regarding this Request for Quotation (RFQ) may be sent in writing to:

Attention: Mayor of the Municipality of Ngaoui

Street: /

City: Ngaoui

Postal Code: PO Box 182 Meiganga

Country: Cameroon

Telephone Number: +237 698151443/678939446 / 699781557 /671666768

Email Address: mmoust2011@gmail.com

The deadline for receipt of requests for clarification, expressed in days before the bid submission deadline, is seven (7) days. The Project Owner (PO) will provide a copy of

its response to all Contractors, including a description of the request for clarification, but without identifying its source.

Submission of Quotations

Quotations will be submitted in seven (7) copies (including one (1) original and six (6) copies plus the digital copy).

The deadline and date for submitting Quotations is 16 NOV 2025 at 01:00 p.m.

The address for submitting Quotations is as follows:

Attention: Mayor of the Municipality of Ngaoui

Street: /

City: Ngaoui

Postal Code: PO Box 182 Meiganga

Country: Cameroon

Telephone number: +237 698151443/678939446 / 699781557 /671666768

Email address: mmoust2011@gmail.com

Opening of Quotations

The opening of quotations will take place in the deliberation room of the Municipality of Ngaoui, on 16 NOV 2025 at 02:00 p.m., local time. In the presence of the bidders or their representatives, by the Internal Procurement Commission (CIPM) of the Municipality of Ngaoui.

Evaluation of Quotations

Quotations will be evaluated to ensure the technical proposal's compliance.

Verification that the Quotation Letter is properly completed, dated, and signed with the name and title of the signatory;

Verification that the Unit Price Schedule and the Quantitative and Descriptive Estimate are duly completed, dated, and signed;

Evaluation of the technical qualification of each admissible bid according to the bid evaluation grid;

TEND EVALUATION GRID

Exhibits No.	Description	BINARY RATING
1.	Tender Presentation	
	Compliance with the order prescribed in the RFP and Dividers	Yes/No
	Legibility and Pagination	Yes/No
2.	References in Similar Projects	
	List of references for the last 7 years (dates)	Yes/No
	Proof of at least 2 references of similar projects completed (provided by the first and last page of the contract + acceptance report or certificate of completion)	Yes/No
3.	Quality of Personnel	
	Site Supervisor	

Exhibits No.	Description	BINARY RATING
	Diploma (industrial engineering or electrical engineering with training in renewable energies (Bac+3)) dated and signed	Yes/No
	Project Manager's CV, dated and signed	Yes/No
	Seniority ≥ 3 years of experience in a similar field	Yes/No
4.	Site Manager	
	Diploma (Industrial Engineering Technician or Electrical Engineering Technician or with proof of training in renewable energies (Bac+2)), dated and signed	Yes/No
	Construction Supervisor's Resume, dated and signed	Yes/No
	Seniority ≥ 2 years of experience in a similar field	Yes/No
5.	Site Equipment	
	List of small equipment consistent with the tasks (produce photocopies of purchase invoices or rental invoices)	Yes/No
	Work Execution Methodology	
	Detailed technical note regarding the organization of the work	Yes/No
	Description of socio-environmental protection rules (environmental protection, safety, health, and hygiene of site personnel)	Yes/No
	Detailed work execution schedule with deadlines ≤ ninety (90) days	Yes/No
6.	Special Technical Clauses Book, initialed on each page, dated and signed on the last page	Yes/No
7.	Environmental and Social Clauses Book, initialed on each page, dated and signed on the last page	Yes/No
8.	Special Administrative Clauses Book, initialed on each page, dated and signed on the last page	Yes/No
Total Yes Answers	/17

NB: Only bids with a total of 14 out of 17 yes answers will be accepted for the next stage of the procedure.

Verification of arithmetic operations, multiplying unit prices by quantities where applicable and using the price in words to make any necessary corrections;

Preparation of a summary table of Quotations based on the amounts corrected for any arithmetic errors, listed in ascending order.

For the purposes of evaluation and comparison, the currency(ies) of the quotations must be converted into the same currency. The currency that must be used for comparison purposes to convert the proposed prices, expressed in various currencies, into the comparison currency at the exchange rate for sale will be the following: CFA franc

(XAF). The source of the exchange rate is the following: The Bank of Central African States (BEAC). The date of the exchange rate is: twenty-eight (28) days before the date of submission of offers. (NB: If the reference currency is not quoted on this date, the exchange rate will be that of the last previous day quoted.)

For technically compliant Quotations, the total evaluated prices, excluding provisional sums and any provision for contingencies, but including work under management when their prices are established competitively, will then be compared to determine the lowest evaluated price(s).

Contract Award

The Contract will be awarded to the Contractor that meets the eligibility requirements in accordance with the RFP, offers the lowest evaluated price(s), provides a technically compliant quotation, and guarantees completion of the work by the specified date.

The Contracting Authority (CA) will invite the successful Contractor(s) by the most expeditious means for discussions, if necessary, with a view to finalizing the contract or for signature of the contract.

The Contracting Authority (CA) will inform the other Contractors of its contract award decision by the most expeditious means. An unsuccessful Contractor may request clarification as to the reasons for its quotation being rejected. The Contracting Authority (CA) will respond to such a request as soon as possible. The Contracting Authority (CA) shall publish a notice of award of contract on its freely accessible website, if available, or in a nationally circulated newspaper or on UNDB online, within 15 days of the award of the contract. The information provided shall include the name of the successful Contractor, the contract price, the duration of the contract, a summary of its scope and the names of other applicant Contractors and their proposed and evaluated prices.

Ngaoui, the 21 OCT 2025

The Mayor
(Contracting Authority)



AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP/MBERE
- ✓ ARMP
- ✓ MO/CNG.
- ✓ Affichage
- ✓ Chronos/Archives.

Abdoumanou Labi